

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juillet 2005

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : - POLASTRO Maryse - (Adjoint)

ROUANET Christian - LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette – ARNIAUD Gérard - SALIGNAC Elisabeth - BELOTTI Michel

Monsieur CHABERT Raphaël donne pouvoir à ARNIAUD Gérard

Monsieur RENUCCI Thierry donne pouvoir à Monsieur PIZOT Roger

Madame GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à Madame POLASTRO Maryse

Monsieur CAZORLA Jean-Luc donne pouvoir à Madame LE PENVEN Françoise

Absents excusés : - CURINIER Erick - ESPANET André

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX – ACTUALISATION DES TAUX

A l'unanimité des membres présents ou représentés, suite à la parution du décret n° 2005-726 du 29 Juin 2005 publié au Journal Officiel du 30 Juin, le Conseil

- **DECIDE** de prendre en compte la revalorisation du point d'indice du régime indemnitaire à compter du 1^{er} Juillet 2005.

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE – DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

Suite à l'extension du Syndicat, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Le Conseil,

- | • DESIGNE au scrutin secret : | | Nombre de voix |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------|
| ○ Délégué titulaire : | Monsieur PIZOT Roger | 12 |
| ○ Délégué suppléant : | Monsieur RENUCCI Thierry | 12 |

RENONCIATIONS AUX BENEFICES DES COMPROMIS DE VENTE FORMULEES PAR MONSIEUR MAZELLIER POUR LES LOTS 113 ET 201 A LA ZAC DU CASTELLET

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de prendre en considération les courriers de Monsieur MAZELLIER Alexandre,
- **ACCEPTE** les renoncations expresses aux bénéfiques des compromis de vente passés le 08 Janvier 2004 concernant l'acquisition par ses soins des lots n° 113 et 201 à la ZAC du Castellet,
- **DECIDE** la restitution des acomptes versés,
- **DIT** qu'un virement de crédits sera effectué à l'article 678 « Charges exceptionnelles »
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour assurer le suivi de ce dossier
- **DIT** que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 57/2005 du 27 Juin 2005.

CLASSEMENT DES VOIES DE LA ZONE ROURABEAU - CASTELLET DANS LE DOMAINE PUBLIC

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de classer les voies du domaine privé - public de la ZAC Rourabeau/Castellet dans le domaine public de la Commune.
- **DIT** que le linéaire des voies (Rue Frédéric Joliot, Impasse Lew Kowarski, Impasse Bernard Goldsmith, Rue Pierre Auger, Impasse Pierre Biquard, Rue Francis Perrin, Impasse Jean Langevin, Rue Jules Horowitz) ainsi que détaillé dans le dossier d'enquête publique est de 1658 ml.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document administratif nécessaire à l'exécution de la présente décision.

EXONERATION DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT POUR LES RESIDANTS DU PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS « LE RETOUR »

En attente de la réponse de Monsieur le Sous/Préfet concernant la possibilité d'exonérer de la Taxe Locale d'Equipe-ment les résidants du Parc Résidentiel de Loisirs « Le Retour »,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil

- **DECIDE** de solliciter auprès de la Trésorerie d'Aix Nord, un délai de paiement fixé au 01 Octobre 2005 pour tous les résidants dont l'échéance est prévue soit en Août, soit en Septembre.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.